

ANNEXE 3 : ANNEXE DESCRIPTIVE AU DIPLOME

UNIVERSITÉ de Picardie

Jules Verne

La présente annexe descriptive au diplôme (supplément au diplôme) suit le modèle élaboré par la Commission Européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES. Elle doit être dépourvue de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance.

Seules les parties « **en gras** » sont à renseigner, les autres parties étant remplies automatiquement par Apogée (application de gestion des Etudiants) selon le parcours de chacun.

1. INFORMATIONS SUR LE TITULAIRE DU DIPLOME

- 1-2 Nom(s) patronymique :
Prénom :
- 1-3 Date de naissance (J/M/A) :
- 1-4 Numéro ou code d'identification de l'étudiant (le cas échéant) :

2. INFORMATIONS SUR LE DIPLOME

2-1 Intitulé du diplôme :

2-2 Principal/principaux domaine(s) d'études couvert(s) par le diplôme :

Le diplôme forme aux métiers de l'enseignement et de l'éducation dans la discipline des Sciences de la Vie et de la Terre (SVT). Les étudiants pourront également être formés au monde de la recherche (en accord avec l'équipe pédagogique), par des UE "initiation à la recherche", ou par un véritable parcours "recherche" (UE des 2 spécialités de la mention « Agroproduction et Environnement »), autorisant alors l'accès à une formation doctorale.

Enseignement, Education, SVT, Productions Végétales, Améliorations des plantes, Biotechnologie, Ecologie, Biologie des organismes et des populations, Nutrition.

Nom et statut de l'établissement ayant délivré le diplôme :

2-3 Nom et statut de l'établissement ayant dispensé les cours :

2-4 Langue(s) utilisée(s) pour l'enseignement/les examens :

3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE NIVEAU DU DIPLOME

3-1 Niveau du diplôme :

Niveau : I (Master) Bac +5

3-2 Durée officielle du programme d'étude :

La formation se déroule sur 4 semestres

3-3 Conditions d'accès :

L'accès en M1 sera de droit pour tout étudiant provenant d'un établissement Universitaire Français et titulaire d'une Licence attestant des pré-requis dans les disciplines scientifiques concernées par la formation de Master SVT. Pour les autres étudiants, l'accès se fera sur examen de dossier et attribution de l'équivalence du niveau Licence.

L'accès en M2 est autorisé pour des étudiants ayant validés le M1 SVT de la mention AE mais également en provenance d'autres mentions du Master "Sciences - Technologie - Santé" de l'Université ou encore d'autres Masters hors UPJV. Des entretiens individualisés pourront être mis en place afin de juger de la cohérence de l'ensemble du parcours dans le cas d'étudiants provenant d'autres spécialités de Master.

4. INFORMATIONS CONCERNANT LE CONTENU DU DIPLOME ET LES RESULTATS OBTENUS

4-1 Organisation des études :

La formation se déroule sur 4 semestres. Les deux premiers semestres constituent la formation scientifique et pédagogique intégrant deux stages – un à chaque semestre. Ces deux semestres complètent et approfondissent les acquis de Biologie et Géologie vus durant les trois premières années de Licence. Compte-tenu du calendrier du CAPES, et afin de préparer les étudiants à passer les épreuves écrites de Novembre - Décembre, le 3^{ème} semestre du master SVT met l'accent sur le volet disciplinaire (Biologie et Géologie) et prépare au stage du 4^{ème} semestre. Le dernier semestre de master SVT renforce le volet pédagogique (24 ECTS/30) afin de préparer les oraux d'admission et l'intégration professionnelle.

4-2 Exigences du programme : (objectifs)

L'objectif majeur de la spécialité présentée ici est la formation aux métiers de l'enseignement des SVT et plus particulièrement la préparation des étudiants aux différentes phases du concours du CAPES.

Le Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré (CAPES) est un concours national de recrutement de professeurs de lycées ou de collèges (P.L.C.) de l'enseignement public. La double compétence en Biologie et Géologie exigée pour les épreuves d'admissibilité et d'admission au CAPES de SVT sera acquise grâce aux Unités d'Enseignement (UE) disciplinaires.

La formation aux métiers de l'éducation et de l'enseignement sera assurée par des UE pédagogiques et par l'organisation de différents stages, sous la responsabilité de l'IUFM.

Les étudiants pourront également être formés au monde de la recherche (en accord avec l'équipe pédagogique), par des UE "initiation à la recherche", ou par un véritable parcours "recherche" (UE des 2 spécialités de la mention AE), autorisant alors l'accès à une formation doctorale.

4-3 Précisions sur le programme et sur les crédits obtenus :

4-4 Système de notation et, si possible, informations concernant la répartition des notes :

Les semestres 1 à 4 du Master 1 SVT auront chacun deux sessions d'examen, respectivement en janvier et en mai / juin. La deuxième session se déroulera au minimum 15 jours après la première.

Pour chaque UE d'un semestre, une épreuve écrite et/ou une épreuve de TP sont organisées (sauf précisions contraires). L'épreuve écrite comprend un contrôle continu et/ou un examen terminal.

Toute absence à un contrôle continu ou à un TP doit être justifiée par un document officiel (à apporter au responsable de l'épreuve). Une absence injustifiée à un contrôle continu et/ou un TP d'un module entraînera une défaillance de cet UE.

Chaque Unités d'enseignement fait l'objet d'une évaluation dont la ou les notes sont comprises entre 0 et 20. La note de 10 /20 permet la validation d'une unité d'enseignement.

Notation de l'établissement	Notation ECTS	Répartition des étudiants ayant réussi
	A	10%
	B	25%
	C	30%
	D	25%
	E	10%

4-5 Classification générale du diplôme :

5. INFORMATIONS SUR LA FONCTION DU DIPLOME

5-1 Accès à un niveau supérieur :

Les diplômés du MASTER SVT sont destinés à entrer dans le monde de l'éducation (niveau bac +5). Pour ceux ayant choisi une spécialisation recherche et il est possible qu'ils poursuivent leurs études par une formation doctorale (Bac +8).

5-2 Statut professionnel conféré :

Ce professionnel enseigne la discipline des Sciences de la Vie et de la Terre à des élèves de collège ou de lycée. Il peut travailler dans des organismes publics, parapublics ou privés, en laboratoire public ou privé, en entreprise. Il peut prétendre aux emplois suivants:

- Professeur certifié d'enseignement général
- Professeur agrégé d'enseignement général
- Professeur (enseignement agricole, professionnel ou technique)
- Ingénieur d'étude en recherche fondamentale
- Biologiste en recherche fondamentale et appliquée
- Cadre technique d'études scientifiques et de recherche fondamentale
- Chargé/Chargée d'études et de recherches agricoles et aquacoles
- Chef du service environnement

6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

6-1 Renseignements complémentaires :

Historique :

- Au sein de la spécialité EADD (« Ecosystème, Agrosystèmes et Développement Durable »), existait, depuis 2008 (habilitation 2008-2011), le parcours « Biologie, Géologie, Sciences de la Terre et de l'Univers » (BG-STU) préparant les étudiants au concours du CAPES de SVT et s'arrêtant à la fin du Master 1.
- A l'IUFM existe une année préparatoire au concours du CAPES SVT (année PLC1 : Professeur de Collèges et Lycées 1) et une année de formation des stagiaires, lauréat d'un concours d'enseignement de SVT (année PLC2 : Professeur de Collèges et Lycées 2).

Ce Master d'enseignement de SVT (SVT), conformément à la lettre de cadrage en date du 17 octobre 2008 émanant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, réorganise ces trois années. En effet, ce master propose une formation en 2 ans aux métiers de l'enseignement en SVT permettant aux étudiants une préparation de qualité pour le passage du concours d'enseignement du CAPES ou encore une réorientation effective vers une spécialisation recherche en fin de 1^{ère} année de Master ou au cours du Master.

Statistiques : nombre de titulaires de la certification depuis 4 ans :

2004/2005 : 32 inscrits / 16 admissibles / 9 reçus (IUFM)

2005/2006 : 38 inscrits / 13 admissibles / 6 reçus (IUFM)

2006/2007 : 29 inscrits/12 admissibles / 4 reçus (IUFM)

2007/2008 : 18 inscrits / 3 admissibles / 2 reçus (IUFM)

6-2 Autres sources d'informations :

<http://www.u-picardie.fr/>

7. CERTIFICATION DE L'ANNEXE DESCRIPTIVE

7-1 Date :

7-2 Signataire :

7-3 Qualité du signataire :